

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 5 décembre 2013 portant désignation des
membres des groupes de travail chargés de l'élaboration
d'une épreuve certificative externe commune en sciences
au terme de la troisième étape du continuum pédagogique,
pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018**

A.Gt 08-05-2015

M.B. 01-06-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, tel que modifié en dernier lieu par le décret du 11 avril 2014, notamment son Titre III/I, article 36/4, § 1^{er} ;

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2013 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 est modifié comme suit : à l'article 3, 3^o, les termes «Martine DUPONT» sont remplacés par les termes «Christophe CAMBIER».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre de l'Éducation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 mai 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET